
Résumé de la lettre des sous-officiers des hussards du 9e régiment cantonné à Amiens, qui se plaignent du despotisme de leur chef, le citoyen Morvaut, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la lettre des sous-officiers des hussards du 9e régiment cantonné à Amiens, qui se plaignent du despotisme de leur chef, le citoyen Morvaut, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 370-371;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36219_t2_0370_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

qu'elle a fait à son ci-devant nom de St-Malo, pour accorder à la fois le mépris dû à toutes les *saintetés* et l'intérêt que commande le maintien des relations commerciales, elle a tout bonnement substitué le nom de *Port* à celui de saint, de sorte que je vous écris maintenant de Port-Malo sous votre bon plaisir.

Une autre cité, contigue à celle-ci portait le nom d'un autre saint, je parle de *Saint-Servan*; elle ne pouvait ainsi que port Malo, se contenter du changement de la moitié de son nom, attendu que le mot *Servan* a été celui d'un mauvais ministre et que d'ailleurs, il sonne mal aux oreilles républicaines, mais se souvenant qu'un havre de sa dépendance s'appelle *Solidor*, elle a jeté son saint à la mer et a choisi le nom que je viens de citer en comparant la liberté à l'astre du jour dans les rayons dorent et embellissent tous les objets qu'ils éclairent.

Ainsi donc la nomenclature de nos cités, ne sera plus une liste des habitants du Paradis. Que nous importe, pourvu qu'elles soient toutes un séjour de Républicains; n'est-ce pas là le véritable séjour des bienheureux ?

Quant à celles-ci, je n'ai jamais cru qu'il n'y existait point de profanes, mais l'essence du peuple est sacrée partout et si elle fut altérée à Port-Malo, son principe est loin d'être détruit. Je puis vous assurer au contraire, surtout d'après l'allégresse qui s'est manifestée à la première nouvelle de la reprise de Toulon que l'ancienne haine des Anglais qui caractérise les *Malouins* en général est chez eux développée au plus haut degré, et que l'Angleterre et tous ses partisans ont été voués à l'infamie, en même temps que la gloire de la République y a été proclamée solennellement. Non, comme je l'ai dit plus haut que je prétende persuader à la Convention nationale que tout soit français dans ce port : le passé n'est pas loin de nos yeux, mais je puis lui attester que la masse, qui est le vrai tout, est sincèrement anti-anglicane, et sur ma tête, je défie Pitt, s'il n'a pas perdu la sienne depuis la reprise de Toulon, de faire mordre son grappin d'argent sur les remparts de Port Malo.

Au reste, j'agis toujours comme en temps de guerre et tandis qu'en épurant tous les corps constituées petits et grands, j'inspire la confiance au peuple et suis à la piste tout ce qui pourrait sentir encore le *fumet* anglais, je me suis mis et je me tiens en mesure d'anéantir militairement tous émigrés, esclaves d'Angleterre, de Hanôvre ou d'ailleurs qui oseraient tenter d'aborder à Port-Malo. Je ne parle plus des brigands de la Vendée, car il paraît que ce n'est plus peine d'en rien dire.»

LE CARPENTIER.

Insertion au bulletin (1) Renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2)

61

Un artiste mécanicien fait hommage à la Convention de l'invention d'une machine pour les transports de marchandises, et qui peut être de la plus grande utilité lorsque les routes sont

(1) *Bⁱⁿ*, 27 niv. (2^e suppl^t).

(2) Note en marge, datée du 26 niv., de la main d'un secrétaire.

impraticables, et lorsque les canaux ou rivières ne sont pas navigables.

L'assemblée renvoie ce travail à son comité pour en faire l'examen (1).

62

PORTIEZ (de l'Oise), rapporteur. Par l'annonce faite au Comité d'aliénation et des Domaines, d'adjudications définitives faites par le directoire du district de Grandvilliers, département de l'Oise, de biens nationaux et provenant d'émigrés.

Il résulte que les biens évalués à 11 625 l. ont été vendus dans la première quinzaine de nivôse 28 550 l. L'augmentation d'après l'évaluation est de 16 925 l. (2).

Insertion au bulletin (3).

63

[Commune de Paris, 25 niv. II. Etat au 24 niv.]
(4)

Noms des prisons	Nb de détenus
Conciergerie	562
Grande-Force	601
Petite-Force	276
Sainte-Pélagie	225
Madelonnettes	244
Abbaye	133
Bicêtre	795
A la Salpêtrière	339
Chambres d'arrêt, à la Mairie	146
Luxembourg	466
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	400
Irlandois, rue du Cheval Vert	29
Les Picpus, fbg Antoine	127
Réfectoire de l'Abbaye	59
Les Angloises, rue Saint-Victor	120
Les Angloises, rue de Loursine	90
Les Carmes, rue de Vaugirard	165
Les Angloises, fbg Antoine	36
Ecoissais, rue des fossés Saint-Victor	80
Maison des fermes	27
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	59
Belhomme, rue Charonne, n° 70	48
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	46
Total général	5 074

Insertion au bulletin (5).

64

Les sous-officiers des hussards du 9^e régiment, cantonné à Amiens, se plaignent du despotisme d'un nommé Morvaut, créature de Dumouriez, et placé par ce traître à la tête de leur corps.

Les lois militaires, disent-ils, sont méconnues; la plupart des officiers en pied ont été élus de la manière la plus illégale; jamais le vœu des hussards n'a été consulté: le caprice du colonel a toujours servi de loi suprême, et, par un

(1) *M. U.*, XXXV, 431; *Ann. patr.*, p. 1705. Le comité est sans doute le C. de S. P.

(2) C. 288, pl. 887, p. 24.

(3) *Bⁱⁿ*, 27 niv. (1^{er} suppl^t).

(4) C. 288, pl. 887, p. 26.

(5) *Bⁱⁿ*, 27 niv. (2^e suppl^t).

inconcevable mépris pour les décrets contre les étrangers, ils sont forcés de compter des déserteurs au nombre de leurs camarades. Fidèles à la république et déterminés à sceller de notre sang l'exécution des lois, nous rompons le silence, et nous vous conjurons, pères de la patrie, de rendre à notre régiment cette attitude qui convient à des républicains.

Il est un officier, ajoutent-ils, auquel nous nous plaisons à rendre justice, c'est le capitaine Paulin; il s'est toujours montré le frère et l'ami des soldats dont il a toute la confiance.

Renvoi au comité de la guerre (1).

65

La commune de Thiers réclame trois pièces de canon de 4, et trois caissons, qu'elle a fournis pour faire le siège de Lyon.

Renvoyé au comité de la guerre (2).

PIÈCES ANNEXES

I

[Nancy, 7 niv. II] (3)

« Citoyen président,

Je viens de faire une réflexion que tu trouveras peut-être digne de fixer ton attention, ce serait de substituer aux noms communs, qu'on a mis dans le nouveau calendrier, ceux des personnes illustres de toutes les républiques, en commençant par la nôtre; cela donneroit moins de prise à la critique. Salut et fraternité. »

LEFÈVRE (*off. mun., près la porte de la Liberté*).

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (4).

II

[S.l., n.d. (reçu le 16 niv. II). Au présid. de la Conv.]

« Citoyen Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer un ouvrage dont je suis l'auteur, et qui a pour objet la fête célèbre de Marat. Je puis le dire : c'est pour la première fois de ma vie que je serai devenu poète, ou plutôt versificateur, dans un âge très avancé, presque septuagénaire.

Ce phénomène, si c'en est un, est le produit des circonstances; la Patrie a été mon Parnasse; Marat mon Apollon, et une fontaine de village mon Hippocrène. Citoyen Président,

Me nommerai-je ? j'en serois fort tenté; Mais j'hésite, je chancelle. Ce n'est pas tout; Ce n'est pas même assez : J'ai une peur terrible d'avoir

moins consulté mes talens que mon patriotisme; Provincial, je redoute encore singulièrement le goût sévère de Paris.

Daignez donc me permettre, qu'en vous priant d'agréer mon civique hommage, je m'enveloppe, en quelque sorte, de ténèbres modestes; je me soussigne en caractères algébriques.

xxxxxxxx, curé de village. »

POUR LA FÊTE DE MARAT

Drame en musique

La musique prélude

Voix chantante

Marat a succombé sous les coups d'une impie,
Mais il venait respirer au sein de la patrie.
Artisan et martyr de nôtre liberté,
C'est, en mourant, qu'il vole à l'immortalité.

Autre voix chantante

Quelle pompeuse fête, ou plutôt, que de gloire
Eternise, O Marat, ton nom et ta mémoire !
Digne républicain ! Tout le peuple français
Bénit ton souvenir, le consacre à jamais.

Troisième voix chantante

Pour ses droits et ses loix, si tel fût ton courage,
D'un peuple généreux tel est aussi l'hommage :
Par un juste retour, de son nouveau Brutus
Il chante les combats, le zèle et les vertus.

Le chœur

Vive Marat, vive la République !
L'affreux pouvoir, le pouvoir despotique
Disparoîtra : vive la liberté !
Vive Marat, vive l'égalité !

Voix chantante

O Marat, ton exemple,
Que la France aujourd'hui
Et révère et contemple,
Deviendra son appui.
Que tout françois fidèle,
En louant tes exploits,
Te prenne pour modèle,
Et s'élançe à ta voix !

Un personnage chantant

Dans nos veines déjà tout notre sang bouillonne,
A ton aspect, Marat ! et rien ne nous étonne.
Où sont nos ennemis ? Esclaves, montrez-vous :
Venez, si vous l'osez, braver nôtre courroux.

Autre personnage

De poursuivre et chasser ces hordes de profanes,
Nous le jurons, Marat, par tes sanglantes mânes.
Applaudis, O héros de notre liberté,
Et de la République, et de l'égalité.

Le chœur

Vive Marat, vive la République. etc.

Voix chantante

J'entends le bruit des armes,
Républicain soldat :
Supérieur aux alarmes,
Disciple de Marat :
Vas lancer ton tonnerre
Foudroyer tour à tour,
L'Espagne et l'Angleterre
Fanatique et pandour.

(1) *J. Perlet*, p. 369. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079; *J. Fr.*, n° 479.

(2) *J. Sablier*, n° 1079.

(3) F¹ 1009^a, pl. 1, p. 1736.

(4) Mention marginale datée du 26 nov., et signée Jay.